



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 04 mars 2024 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne, Jean-Marie Kabera Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général et Guylain Raymond directeur des loisirs.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 05 février 2024
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Nomination d'un Pro-maire
- 8- Facture Stantec #18703276 / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
- 9- Facture Englobe - projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste
- 10- Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour taxes
- 11- Entente tripartite – 2024 – 8 545.19\$
- 12- Politique de soutien à la diffusion de l'information de la MRC
- 13- Fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge-Demande d'appui et contribution
- 14- Pose d'un miroir à l'intersection du chemin Kempt et du chemin forestier de Cédrico
- 15- Autoriser acquisition d'un gazébo
- 16- Autoriser les travaux de peinture de l'hôtel de Ville
- 17- Autoriser les travaux de nettoyage du terrain du Garage Municipal
- 18- Autoriser l'achat d'une camionnette
- 19- Autoriser l'achat d'une génératrice
- 20- Omnium Yves Lévesque – 2024
- 21- Patinodrome Production – Activité dans l'aréna – estimée 3 673.45 \$
- 22- Dons
- 23- Affaires nouvelles
 - 23.1 Entente – assurance - rouli-roulant 2024
 - 23.2 Résolution d'appuis au projet d'aménagement de la maison des jeunes
 - 23.3 Résolution d'appuis à la Vélo Route
 - 23.4 Participation de la Ville à la journée de la Matapédia
 - 23.5 Embauche d'un Directeur des travaux publics
 - 23.6 Embauche d'un mécanicien opérateur
 - 23.7 5 à 7 reconnaissances des bénévoles
 - 23.8 Remplacement de la climatisation du CLSC
- 24- Correspondances
- 25- Période de questions
- 26- Levée de la séance

2024-03-035

Monsieur le conseiller Denis Viel Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec ajout aux affaires nouvelles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

12 citoyens assistent à la rencontre;

Mme Louiselle Tremblay demande de l'information sur la fermeture annoncée du BMR

2024-03-036

4- Adoption des procès-verbaux du 5 Février 2024

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, d'adopter le procès-verbal du 5 février 2024.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2024-03-037

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'adopter la liste des comptes au montant de 255 117.55 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Guylain Raymond résume son rapport du mois en loisirs;

6.2 Dossiers des élus

- Léo Lepage-St-Amand : MADA, rencontre à venir, PFM; projet du Saguenay, activité de rapprochement avec le conseil municipal et les citoyens
- Réjean Gagné : AJC, l'AGA a eu lieu Réjean est le seul citoyen dans l'assistance, le souper est programmé pour le 11 mai, pour la CDC; la zone ados au Parc est en cours, et pas de réunion du CCU;
- Denis Viel; OMH, pas de réunion et Faucus activité sur pied aujourd'hui, pour le parcours jeunesse
- Jean-Marie Kabera : conseil d'établissement; sensibilisation sur le bénévolat pour les jeunes
- Rodrigue Boulianne; pour la Seigneurie Mon Toit réunion à venir

6.3 Dossiers MRC

- Odile Roy : La MRC à passer un projet de règlement sur les conteneurs qui est contesté. Le vote est partagé et nous invitons les citoyens concernés à venir à la réunion à la MRC le 14 mars à 19h30. Aussi une discussion est en cours pour le déménagement de l'écocentre d'Amqui, il y aura appel d'offres.

7- Nomination d'un Pro-maire

2024-03-038

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter que le conseiller M. Denis Viel agisse comme pro-maire pendant une période de huit mois, et/ou jusqu'au moment où une décision différente sera prise par le conseil. Comme pro-maire M. Viel est le substitut du maire de Causapscal pour le Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-03-039 8- Facture Stantec #18703276 / Réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture no 1873276 de la firme STANTEC, inc., pour la somme de 52,695.92 \$ incluant les taxes

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-03-40 9- Facture Englobe - projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #00155806, de l'entreprise Englobe, pour le projet de réfection de la Rue Saint-Jean-Baptiste, pour la somme de 19 709.59 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-03-041 10- Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour taxes
ATTENDU QUE l'article 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est tenu de déposer au Conseil, en mars de chaque année, la liste des arrérages des taxes municipales.
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, que soit envoyé un avis pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes, à tous les citoyens apparaissant sur cette liste.
Un paiement de la totalité du montant dû permettra le retrait d'un immeuble de ladite liste.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-03-042 11- Entente tripartite – 2024 – 8 545.19\$
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :
Que la Ville de Causapscal confirme sa participation financière de 8 545.19 \$ pour l'année 2024, afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia ;
Que la Ville de Causapscal mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la Ville et le comité de développement.
Que la Ville de Causapscal délègue le conseiller Réjean Gagné représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la Commission de développement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Politique de soutien à la diffusion de l'information de la MRC

Considérant la politique de soutien à la diffusion de l'information de la MRC de La Matapédia qui vise à préciser les liens qu'entretiennent la MRC avec les organisations matapédiennes diffusant des informations aux citoyennes et citoyens.

Considérant l'aide financière offerte non suffisante pour permettre d'offrir un espace sur notre publication municipale;

2024-03-043

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand de rejeter la demande de la MRC de participer à leur politique de diffusion.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge - Demande d'appui et contribution financière

CONSIDÉRANT la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel;

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Martin Vaclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSS des Laurentides de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservice de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT que la décision du CISSS des Laurentides de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

CONSIDÉRANT ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT les couts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le cout des honoraires professionnels, frais et déboursés;

CONSIDÉRANT que celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

CONSIDÉRANT la situation financière précaire de la Ville de Causapscal;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-044

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

Que la Ville de Causapscal supporter la Ville de Rivière-Rouge dans sa démarche judiciaire visant la contestation de la décision du CISSS de fermer l'urgence entre 20h et 8h;

Que la Ville de Causapscal se voit dans l'impossibilité d'aider financièrement la Ville de Rivière-Rouge dans leur démarche;

Que la Ville de Causapscal est solidaire de leur décision et leur souhaite tout le soutien possible du milieu municipal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 14- Pose d'un miroir à l'intersection du chemin Kempt et du chemin forestier de Cédrico
Considérant que le conseil de la ville de Causapscal est à l'écoute des besoins des citoyens, principalement lorsqu'il s'agit de besoins liés à la sécurité de l'ensemble de la collectivité;
Considérant que la demande fait au MTQ, du 5 décembre 2023, pour l'installation d'un miroir convexe à l'intersection du chemin Kempt et du chemin Lacroix, déposé par l'entreprise Cédrico, dans le but d'améliorer la sécurité des usagers lorsque les véhicules forestiers traversent le chemin Kempt;
Considérant la réponse du MTQ du 19 février 2024, par l'entremise de Mme Julie Gagnon, qui rejette la demande à cause que les miroirs convexes ne sont pas des équipements normés;
Considérant que le MTQ propose des alternatives comme le débroussaillage de leur emprise de chemin afin d'améliorer la visibilité de l'emplacement;

2024-03-045

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné de :
Déposer une demande au Ministère du Transport (MTQ) pour sécuriser la circulation l'intersection du chemin Kempt et du chemin Lacroix, en prenant toutes les mesures nécessaires pour répondre à la demande de Cédrico, d'améliorer la visibilité de cette intersection qui met à risque les usagers du chemin Kempt;
D'autoriser le directeur général de la Ville de Causapscal de déposer cette demande et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 15- Autoriser acquisition d'un gazébo
Entendu que dans le cadre de la politique familiale de la Ville de Causapscal, une espace pour les adolescents est requise;
Entendu que ce projet est admissible à une subvention Primada;
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'accepter la soumission de Construction Causap, dater du 8 février 2024, pour la construction d'un gazebo dans le parc de la Pointe, pour la somme de 24 698.92\$ taxes incluses.

2024-03-046

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 16- Autoriser les travaux de peinture de l'hôtel de Ville
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser la direction à faire peindre les locaux de l'hôtel de Ville qui n'ont pas été faits depuis 24 ans.

2024-03-047

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-03-048 17- Autoriser les travaux de nettoyage du terrain du Garage Municipal
Considérant le projet d'un nouveau garage pour les travaux publics et du besoin de préparer le terrain pour recevoir ce bâtiment;
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser les travaux de terrassement pour mettre à nue le rock afin de pouvoir évaluer le travail de concassage pour aplanir le terrain.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-03-049 18- Autoriser l'achat d'une camionnette
Considérant que la Ville possède déjà 3 camionnettes de marque GM et deux Dodge;
Considérant que le tour de rôle est arrivé pour un véhicule de marque Ford;
Considérant la soumission du concessionnaire Villeneuve Ford D'Amqui;
Considérant que l'acquisition respecte les règles d'attribution de contrat;
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera :
D'autoriser l'achat d'une camionnette Ford pour le remplacement d'équipement désuet, au montant de 56 800.00\$ avant taxes;
Que l'achat soit financé par le fonds de roulement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-03-050 19- Autoriser l'achat d'une génératrice
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser la direction à faire un appel d'offres pour l'acquisition d'une génératrice pour l'alimentation d'urgence des puits de la Ville

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-03-051 20- Omnium Yves Lévesque – 2024
Considérant le support que la ville de Causapscaal accorde à l'organisation de l'Omnium Yves Lévesque depuis des années;
Considérant que le comité de l'Omnium souhaite à nouveau compter sur la collaboration de la ville de Causapscaal pour favoriser le bon déroulement de l'évènement en Volley-Ball qui aura lieu du 17 au 19 mai 2024;
Considérant que pour le montage des plateaux de jeu l'aréna doit être disponible à partir du 13 mai;
Considérant que la présence des employés de la Ville est nécessaire pour le montage et l'accessibilité aux facilités de l'aréna;
Considérant les contreparties pour la Ville de Causapscaal;
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné de répondre positivement à la demande déposée au conseil datant du 6 février 2024, pour la réalisation de la 30^e édition de l'Omnium Yves Lévesque 2024, en fournissant les équipements municipaux nécessaires à la réalisation de l'évènement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Patinodrome Production – Activité dans l'aréna – estimée 3 673.45 \$
Remis à une séance ultérieure

22- Dons
Pas de don

23- Affaires nouvelles

23.1 Entente – assurance - rouli-roulant 2024

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, et 14.7.1 et suivants, la Ville de Causapscal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

EN CONSÉQUENCE :

2024-03-052

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

- a) Que la Ville de Causapscal joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029.
- b) D'autoriser la mairesse, et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumis et joints aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.
- c) Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjudgé en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-03-053

23.2 Résolution d'appuis au projet d'aménagement de la maison des jeunes

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera :

D'appuyer le projet d'aménagement de la Maison des jeunes de Causapscal (MDJ)

D'appuyer le dépôt du projet déposé au Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia.

S'engage à défrayer la somme de 1 800\$ pour le montage financier du projet.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.3 Résolution d'appuis à la Vélo Route

Considérant que le conseil de la ville de Causapscal est à l'écoute des besoins des citoyens, principalement lorsqu'il s'agit de besoins liés à la sécurité de l'ensemble de la collectivité;

Considérant la résolution 2024-738 « Sécurité sur la Route verte à Causapscal au niveau de la route 132 » qui reprend les grandes lignes de la résolution de la Route Verte :

Considérant la résolution 2019-07-180, que la Ville de Causapscal a déposée au MTQ, comme demande d'intervention et pour lequel le ministère a accusé réception le 5 août 2019;

En conséquence :

2024-03-054

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

Que la résolution du conseil de la ville de Causapscal soit relancée avec l'ajout de la demande de la Route Verte pour que le tronçon en cause soit plus sécuritaire;

Que le conseil de la Ville de Causapscal fait sienne la résolution 2024-738 de la Route Verte et que celle-ci fait partie intégrante de la présente demande déposée au Ministère du Transport du Québec (MTQ);

Que la présente demande soit acheminée aux mêmes personnes qui sont en copie de la résolution 2024-738, soit :

- Madame Maité Blanchette Vézina, députée de Rimouski, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;
- Madame Chantale Lavoie, préfète de la MAC de La Matapédia;
- Monsieur Roger Gagnon, directeur général par intérim à la Direction générale du Bas-Saint-Laurent- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- Monsieur Nicolas Audet, coordonnateur, développement de la Route verte à Vélo Québec Association;
- Monsieur David Lecointre, président de l'Association des réseaux cyclables du Québec;
- Monsieur Antoine Bazinet-Duquet, président de l'Association touristique de la Gaspésie.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.4 Participation de la Ville à la journée de la Matapédia

Considérant la journée de la Matapédia décrétée par la MRC, qui aura lieu le 26 mai 2024, la MRC a réservé une enveloppe financière de 200 \$ pour la Ville de Causapscal;

Considérant que cette aide financière vise deux objectifs, soit de proposer aux citoyennes et aux citoyens de votre ville une activité dans le cadre de la Journée de La Matapédia et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire matapédien;

2024-03-055

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de participer à la commémoration de la Journée de La Matapédia, et d'offrir tout le support nécessaire à la réalisation d'activité et de promotion de cette journée.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.5 Embauche d'un Directeur des travaux publics

2024-03-056

Considérant la démission de M. Daniel Claveau de son poste de directeur des travaux publics;

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de procéder à l'embauche de M. Philippe Vigneault comme directeur des travaux publics et d'autoriser Mme la Mairesse à signer le contrat de travail pour le nouveau directeur.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.6 Embauche d'un mécanicien opérateur

2024-03-057

Considérant la démission de M. Jean-Pierre Ouellette de son poste de mécanicien opérateur aux travaux publics;

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de procéder à l'embauche de M. Simon Gallant comme mécanicien opérateur aux travaux publics.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.7 5 à 7 reconnaissances des bénévoles

2024-03-058

Considérant la semaine de l'action bénévole 2024 qui se tiendra du 14 au 20 avril prochain;

Considérant que la Ville de Causapscal veut profiter de cette occasion pour mettre en valeur, remercier et encourager les contributions citoyennes au maintien de services essentiels, qu'ils œuvrent au sein d'organismes communautaires, sportifs ou auprès de leur municipalité;

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne :

De participer aux activités régionales et organisées des activités locales pour remercier et encourager nos bénévoles, et d'autoriser les coûts reliés aux activités proposées;

D'autoriser le budget de 2 625\$ pour l'organisation du 5 à 7 déposé par notre coordonnatrice aux loisirs Mme Jessie Pilote;

De mettre en place un tirage au sort de 4 prix de 250\$ qui sera remis l'an prochain, lors du 5 à 7, en avril 2025, pour les bénévoles qui se démarqueront par leurs implications.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.8 Remplacement de la climatisation du CLSC

Considérant que les quatre unités de climatisation sur le toit de l'immeuble du CLSC sont désuètes et utilisent un réfrigérant ne répondant pas au nouveau standard de l'industrie pour la protection de l'environnement;

2024-03-059

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

D'accepter la soumission de l'entreprise Décartecq au montant de 56 825 \$ avant taxes pour le remplacement de quatre unités de climatisation sur le toit du CLSC de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Jean-Marie Kabera vote pour, et Mme la Mairesse Odile Roy ne vote pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24 Correspondance
Pas de correspondance

25 Période de questions
12 citoyens dans l'assistance
M. Trépanier rapporte la saleté des trottoirs et demande que le nettoyage soit fait
M. Louis-Marie D'Anjou critique l'utilisation des équipements de déneigement alors qu'il n'y a pas de neige

26 Levée de la séance

2024-03-060

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

Mme Odile Roy, Mairesse